

Note 16 : Capitaux propres

Capital social

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018			2017		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 14 1)	-	-	-	-	-	0,66
Catégorie B – série 15 2)	-	-	-	-	-	0,73
Catégorie B – série 16 3)	-	-	0,64	6 267 391	157	0,85
Catégorie B – série 17 4)	-	-	0,52	5 732 609	143	0,55
Catégorie B – série 25	9 425 607	236	0,45	9 425 607	236	0,45
Catégorie B – série 26	2 174 393	54	0,59	2 174 393	54	0,43
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	1,00	20 000 000	500	1,00
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,98	16 000 000	400	0,98
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,95	12 000 000	300	0,95
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,95	8 000 000	200	0,95
Catégorie B – série 35	6 000 000	150	1,25	6 000 000	150	1,25
Catégorie B – série 36	600 000	600	58,50	600 000	600	58,50
Catégorie B – série 38	24 000 000	600	1,21	24 000 000	600	1,33
Catégorie B – série 40 5)	20 000 000	500	1,13	20 000 000	500	0,80
Catégorie B – série 42 6)	16 000 000	400	1,10	16 000 000	400	0,45
Catégorie B – série 44 7)	16 000 000	400	-	-	-	-
		4 340			4 240	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	647 816 318	13 032		645 761 333	12 539	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	-		4 821 184	448	
Émises ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	1 513 307	99		2 233 801	146	
Rachetées à des fins d'annulation	(10 000 000)	(202)		(5 000 000)	(101)	
Solde à la clôture de l'exercice	639 329 625	12 929	3,78	647 816 318	13 032	3,56
Capital social		17 269			17 272	

- Le 25 mai 2017, nous avons racheté nos 10 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 14 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été de 0,66 \$ par action, et 10 millions d'actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 mai 2017, nous avons racheté nos 10 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 15 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été de 0,73 \$ par action, et 10 millions d'actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 août 2018, nous avons racheté nos 6 267 391 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 16 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,64 \$ par action, et 6 267 391 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 août 2018, nous avons racheté nos 5 732 609 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 17 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,52 \$ par action, et 5 732 609 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 9 mars 2017, nous avons émis 20 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 40 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 millions de dollars.
- Le 29 juin 2017, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 42 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 millions de dollars.
- Le 17 septembre 2018, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 44 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 millions de dollars.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende trimestriel non cumulatif 1)	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 25	25,00	0,112813 \$ 2)	1,15 %	25 août 2021 3) 4)	Catégorie B – série 26 8)
Catégorie B – série 26	25,00	Variable 7)	1,15 %	25 août 2021 3) 5)	Catégorie B – série 25 8)
Catégorie B – série 27	25,00	0,2500 \$ 2)	2,33 %	25 mai 2019 3) 4)	Catégorie B – série 28 8)
Catégorie B – série 29	25,00	0,24375 \$ 2)	2,24 %	25 août 2019 3) 4)	Catégorie B – série 30 8)
Catégorie B – série 31	25,00	0,2375 \$ 2)	2,22 %	25 novembre 2019 3) 4)	Catégorie B – série 32 8)
Catégorie B – série 33	25,00	0,2375 \$ 2)	2,71 %	25 août 2020 3) 4)	Catégorie B – série 34 8)
Catégorie B – série 35	25,00	0,3125 \$	Sans rajustement	25 août 2020 6)	Non convertibles
Catégorie B – série 36	1 000,00	14,6250 \$ 2)	4,97 %	25 novembre 2020 3) 4)	Catégorie B – série 37 8)
Catégorie B – série 38	25,00	0,303125 \$ 2)	4,06 %	25 février 2022 3) 4)	Catégorie B – série 39 8)
Catégorie B – série 40	25,00	0,28125 \$ 2)	3,33 %	25 mai 2022 3) 4)	Catégorie B – série 41 8)
Catégorie B – série 42	25,00	0,2750 \$ 2)	3,17 %	25 août 2022 3) 4)	Catégorie B – série 43 8)
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ 2)	2,68 %	25 novembre 2023 3) 4)	Catégorie B – série 45 8)

- Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare.
- Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivalra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions privilégiées – série 26, 28, 30, 32, 34, 37, 39, 41, 43 et 45 donnent droit à un dividende à taux variable.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions privilégiées – série 25 donnent droit à un dividende à taux fixe.
- Les actions privilégiées – série 35 font l'objet d'une prime au rachat si elles sont rachetées avant le 25 août 2024.
- Le taux variable équivalra au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré d'une prime de rajustement.
- Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconverter en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. En outre, les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 35, 36, 38, 40, 42 et 44 sont assorties d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée émise (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 1^{er} juin 2018, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre d'une durée de un an. Aux termes de celle-ci, nous pouvons acheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 20 millions de nos actions ordinaires. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres. Nous consulterons le BSIF avant d'effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons acheté, à des fins d'annulation, 10 millions de nos actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, nous avons acheté, à des fins d'annulation, 5 millions de nos actions ordinaires.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées.

De plus, nous avons convenu que, si la Fiducie de capital BMO II (la fiducie), une entité structurée non consolidée, omet de verser sur ses titres de fiducie de capital une distribution requise, nous ne déclarerons pas de dividende de quelque nature que ce soit sur aucune de nos actions privilégiées ou ordinaires pendant la période qui suivra l'omission, par la fiducie, de verser la distribution requise (tel que le stipulent les prospectus pertinents), à moins qu'elle ne verse la distribution en question aux détenteurs de ses titres.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Quant aux dividendes versés au cours de l'exercice 2018, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Dans le cas des dividendes versés au cours des deux premiers trimestres de 2017, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été de nouvelles actions dont le prix comportait un escompte de 2 %. Dans le cas des dividendes versés au troisième trimestre de 2017, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été de nouvelles actions dont le prix ne comportait pas d'escompte. Quant aux dividendes versés au cours du quatrième trimestre, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous n'avons émis aucune nouvelle action ordinaire (4 821 184 en 2017) et avons acheté 1 995 353 actions ordinaires (504 873 en 2017) sur le marché libre destinées aux actionnaires dans le cadre de ce régime.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2018, nous avons réservé 39 947 147 actions ordinaires (39 947 147 en 2017) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Nous avons également réservé 6 095 201 actions ordinaires (7 525 296 en 2017) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.